



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} juin 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Janick LÉGER, Maire de la commune.

Présents	J. LEGER, N. LECARFF, I LEVERE, M. CHRILIAA, C. RABET, P. BOLARD, Y. CANCALON, B. NORMAND, K. LANCTUIT, C. JUSZKO, E. MERLIN, AG. MEREUX, E. LEFEVRE, C. CONTREMOULIN
Absents	C. DEMANTE, F. RAFYQ
Pouvoirs	D. PAUMIER à B. NORMAND, B. AUBERT à N. LECARFF, M. DUMONTIER à E. LEFEVRE

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023
2. Garantie d'emprunt Siloge
3. Encaissement chèque
4. Vente de l'ancien local de la Poste
5. Adhésion de Poses au syndicat des gymnases

Ouverture de la séance par Madame Janick LÉGER à 18h30.

Madame la Maire fait l'appel. Elle désigne Madame Carole Juszko comme secrétaire de séance

1. Informations du Maire

Ecoles

Les alarmes de l'école sont opérationnelles. Les codes nominatifs seront donnés à chaque utilisateur dans les jours à venir.

L'alarme PPMS est commune aux deux écoles. Les déclencheurs ont été installés dans les couloirs. Pour répondre au protocole de sécurité, des télécommandes vont être commandées.

Manifestation privée

Des élèves de science po organisent un week-end sur l'île du Roy avec l'accord de Val de Reuil.

Un mot va être distribué dans les boîtes aux lettres des riverains pour les prévenir.

Un réducteur de décibel va être utilisé.

Si un problème survient dans la nuit de vendredi à samedi, la police municipale interviendra dès samedi matin pour éviter une récurrence dans la nuit de samedi à dimanche.

Foire à tout du 3 juin

Organisée par l'APPEL le bénéfice sera utilisé pour mener une étude « état des lieux » de l'église.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} juin 2023 à 18h30

2. Délibérations

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023

Le projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023 a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.

Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **Approuve** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023

Garantie d'emprunt Siloge

En vue de l'émission des contrats de prêts de la Banque des Territoires dans le cadre du financement de l'amélioration thermique des logements individuels à Léry, la Siloge a besoin d'obtenir la garantie des financements.

En conséquence, la Siloge sollicite auprès de la commune la garantie d'emprunts à hauteur de 10% représentant un total de 207 800,90 €.

La garantie du Département de l'Eure a été obtenue à hauteur de 40% soit 831 203,60 €, le reste sera demandé à la Communauté d'Agglomération Seine Eure pour 50% soit 1 039 004,50 € pour un total de 100% (2 078 009,00 €).

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** la garantie d'emprunt de la Commune pour le remboursement de la somme de 207 800,90 € euros (deux cent sept mille huit cent euros et 90 centimes) représentant 10 % d'un emprunt d'un montant 2 078 009,00 euros que la Siloge se propose de contracter auprès de la banque des Territoires pour l'amélioration thermique des logements individuels à Léry
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de cautionnement avec cet organisme pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} juin 2023 à 18h30

Encaissement chèques

Nous avons reçu un chèque de Véolia pour le remboursement d'un trop perçu pour un montant de 494,35 €.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Mme La Maire à encaisser les chèques de Véolia au compte 7788.

Vente de la parcelle C775 - 776 sise 45A rue du 11 novembre - Léry

Le local de la Poste étant désormais disponible, la pharmacienne est intéressée pour le racheter afin de s'agrandir et de proposer de nouveaux services.

CONSIDERANT

Que l'activité de la Poste est un service public, le bâtiment entre donc dans le domaine public.

Que l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien est estimé à 95 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de +/- 10%,

Que la pharmacienne propose 85 000 € HT soit 102 000 € TTC, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **Constata la désaffectation et prononce le déclassement** du domaine public communal de la parcelle située 45A rue du 11 novembre à Léry cadastrée en section C sous les numéros 775 et 776
- **APPROUVE** la cession des parcelles C775 - 776 afin que la pharmacie puisse étendre son activité pour un montant de 85 000 € HT, TVA en sus en fonction de la législation applicable le jour de la vente.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire, à signer tous les documents afférents à cette vente et à l'avant-contrat, les actes devant être établis par Maître BRICNET, Notaires à Val de Reuil, requis à cet effet.

F. RAFYQ présente à 18h52



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} juin 2023 à 18h30

Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire

La commune de Poses a décidé d'intégrer le SISS à compter du 1^{er} septembre 2023.

Notre commune a, le 26 juin 2020, délibéré afin d'intégrer le SISS.

Un nouveau statut du syndicat a donc été rédigé.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- **CONFIRME** notre adhésion Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire
- **ACCEPTE** d'adhésion de la commune de POSES au syndicat à compter du 1^{er} septembre 2023
- **VALIDE** le nouveau statut du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Pont de l'Arche

3. Questions diverses

Vitesse rue Jacques Delaunay

La vitesse est constamment excessive dans la rue. La gendarmerie a déjà fait des contrôles mais il faut trouver une solution plus pérenne.

Mettre la rue en sens unique est une solution évoquée mais pas retenue. Une réunion avec l'Agglo va être organisée.

Station vélo sur la commune

Comme il y en a déjà dans les communes voisines, l'agglo considère que la commune de Léry n'est pas prioritaire.

SEMO

Une pétition est en cours car les correspondances de bus pour les lycéens ne fonctionnent plus. De plus, le bus retour dépose les gens rue Jules Ferry voire devant la mairie mais pour les personnes vivant aux Sentiers, ça fait loin.

Une réorganisation des lignes devrait être opérée.

Epireuil

Une visite d'Epireuil est prévue le 13 juin à 18h00. Les élus qui souhaitent participer peuvent se rendre au RDV directement sur place.

Clôture de la séance à 19h06

**Janick LÉGER
MAIRE DE LÉRY**



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} juin 2023 à 18h30

AUBERT Bertrand

BOLARD Patrice

CANCALON Yoann

CHRIAA Michèle

NORMAND Bruno

DEMANTE Christelle

LANCTUIT Kévin

LE CARFF Nicolas

LÉGER Janick

LEVÈRE Isabelle

PAUMIER Delphine

RAFYQ Fatna

JUSZKO Carole

RABET Corinne

MERLIN Eric

CONTREMOULIN Chantal

DUMONTIER Marc

MÉREAUX Anne-Gaëlle

LEFEVRE Éric